Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20151116-VD20151116-016-DE

Date de télétransmission : 24/11/2015 Date de réception préfecture : 24/11/2015

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 16 novembre 2015



Président : M. REBSAMEN Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - M. BORDAT - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés: Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir Mme TENENBAUM) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER)

Membres absents : M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à L'article L. 2121-8 du code général des collectivités territoriales qui dispose que "Dans les communes de 3500 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation", le Conseil Municipal de Dijon a adopté son règlement intérieur lors de sa séance du 29 septembre 2014.

Ce règlement prévoit dans son article 34 intitulé « Modification du Règlement » que : « Le présent règlement peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du Maire. Celles-ci feront alors l'objet d'une délibération. ».

Le Conseil Municipal est donc appelé à délibérer sur une mise à jour de son Règlement intérieur telle que proposée en annexe du présent rapport.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver le règlement intérieur proposé.

Rapport adopté à la majorité :

Pour: 46 Contre: 9 Abstentions: 3